

Compte-rendu synthétique
CT spécial Musées du vendredi 3 mars 2017

Le comité technique spécial Musées s'est réuni le vendredi 3 mars 2017 de 9h30 à 13h35, sous la présidence de **Madame Marie-Christine LABOURDETTE** et en présence des représentants de la **CFDT-Culture**, de la **CGT-Culture**, du **SNAC-FSU** et de **Sud Culture Solidaires**.

NB : Ce compte-rendu synthétique ne se substitue pas au procès-verbal qui sera mis à disposition des membres siégeant au CT.

Une représentante de la CFDT-Culture assure la fonction de Secrétaire adjoint de séance.

Ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2016 (pour avis)

Le procès-verbal du CT spécial Musées du 30 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents sous réserve des modifications demandées en séance par les organisations syndicales.

2) Point relatif à l'audit flash de l'IGAC conduit en 2015 sur le Château de Compiègne (pour information)

La présidente du CT rappelle que les rapports d'audits sont à destination de la Ministre et de son cabinet.

L'administration précise qu'il s'agit, dans ce cas précis, d'un audit flash de l'IGAC conduit en 2015 sur le Château de Compiègne.

Les conclusions du rapport préconisent une attention particulière sur les points suivants :

- La politique des ressources humaines ;
- la politique des publics ;
- Le devenir du Musée national de la voiture ;
- La réactualisation du PSC qui date de 2008 ;
- L'engagement d'un schéma directeur.

La présidente du CT précise qu'à ce jour, le musée a bien pris une mesure d'ouverture méridienne. Elle indique que le service de développement culturel reste quant à lui un réel sujet de fond.

Concernant le schéma directeur, un travail structuré est mené avec l'OPPIC. Ce schéma directeur devrait adopter une configuration proche de celui du Château de Fontainebleau. L'objectif est de faire en sorte que tous les grands Châteaux-musées bénéficient de cette approche rationalisée de leurs investissements permettant une programmation pluriannuelle. Tous les travaux seraient ainsi voués à être inscrits dans un plan d'ensemble, afin d'assurer une cohérence globale. Un travail est d'ailleurs en cours dans cette optique au Château de Saint-Germain-en-Laye sur le circuit de visite.

La présidente du CT rappelle que des chantiers essentiels devront être mis en œuvre au Château de Compiègne. Elle signale, à cet égard, qu'une partie du corps central n'est pas électrifiée et nécessitera donc des rénovations.

La présidente du CT fait remarquer que les effectifs du Château de Compiègne, qui étaient

compris entre 117 et 120 agents, se montent à 124 agents en 2017, soit une augmentation nette de quatre emplois par rapport à 2015. Cette hausse correspond aux effectifs supplémentaires nécessaires pour la réouverture du site de Blérancourt, qui devrait intervenir en juin 2017. Elle confirme que les agents de Compiègne souhaitant rejoindre Blérancourt verront leur poste mis à la vacance.

L'ensemble des organisations syndicales regrettent qu'aucune concertation avec les représentants du personnel n'ait eu lieu sur ces différents sujets. Pour leur part, le principal problème de l'établissement est dû au manque de visibilité de l'administration du Château et à des lacunes dans le management et à des questions d'organisation du travail.

Sud Culture Solidaires et la CGT-Culture signalent qu'un nombre important de personnels se trouvent en situation de souffrance au travail ; c'est pourquoi les représentants du personnel demandent un point de suivi régulier à chaque prochain CT spécial Musées.

La présidente du CT souscrit à cette demande.

3) Point d'information relatif à la fréquentation des musées en 2016 (pour information)

L'administration présente aux membres du CT les chiffres de fréquentation de 2016 par une mise en perspective avec ceux de 2014 et 2015.

L'administration explique que deux types de fréquentation peuvent être analysés : la fréquentation déclarée et la fréquentation constatée.

En ce qui concerne la fréquentation déclarée, la dernière enquête disponible est celle du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), qui a interrogé en juin 2016 un panel de 2 000 Français représentatifs de la population du pays.

Il s'avère que la démocratisation de la pratique culturelle de la visite patrimoniale semble se consolider, puisque selon l'enquête du CREDOC, 67 % des Français ont visité un musée, un monument ou une exposition en 2016, ce qui représente une hausse de trois points par rapport à 2014, et une augmentation de six points par rapport à 2012. 44 % des Français ont visité un musée ou une exposition temporaire, ce qui correspond à une augmentation notable par rapport à 2014.

L'administration précise que la synthèse de cette enquête du CREDOC sera bientôt disponible sur le site des ressources du Département des publics.

En ce qui concerne la fréquentation constatée, des chiffres fiables peuvent être obtenus sur trois périmètres :

- Le périmètre le plus important représente l'ensemble des institutions patrimoniales relevant de la DGP ;
- Le périmètre intermédiaire représente les musées et monuments nationaux ;
- Le dernier périmètre, qualifié de « panel post-attentat », représente 22 établissements depuis 2015, et présente plus spécifiquement des données mensuelles.

Deux outils permettent de collecter ces données de fréquentation :

- L'outil PatrimoStat, qui enregistre trimestriellement via la plateforme Opus, pour les musées et

- monuments nationaux, le nombre d'entrées payantes ou gratuites ;
- Le questionnaire adressé annuellement à l'ensemble des musées.

Au total, les musées de France ont enregistré 61,7 millions d'entrées en 2015, les monuments 9,9 millions d'entrées et les services d'archives 1,4 million de visites.

Un périmètre « post-attentats » a été créé à l'initiative du cabinet après les attentats du 13 novembre 2015. D'abord hebdomadaire, ce dispositif de remontée des fréquentations est devenu mensuel. Chaque mois, les chiffres de fréquentation d'un panel de 14 musées (Louvre, Orsay-Orangerie, Quai Branly, Arts décoratifs, Picasso, Rodin, Centre Pompidou, la CAPA, MNHI, Musée national du Moyen Âge, MuCEM, Châteaux de Fontainebleau et de Versailles, Galeries nationales du Grand Palais et Musée du Luxembourg) et 6 monuments (Arc de Triomphe, Panthéon, Conciergerie, tours de Notre-Dame, Mont-Saint-Michel, Château de Chambord) sont présentés.

La CFDT-Culture remercie l'administration pour cette intervention. Elle regrette, tout de même, que les journées nationales de l'archéologie et les journées régionales de l'archéologie ne soient toujours pas prises en compte dans les événements dont la fréquentation est estimée.

L'administration souscrit à ces propos et signale que le prochain PatrimoStat pour 2015 et 2016 offrira des chiffres de fréquentation prenant en compte des événements tels que les journées de l'archéologie, les rendez-vous aux jardins et la journée nationale de l'architecture.

La CGT-Culture remercie également l'administration et souhaiterait que lors d'un prochain CT, ce sujet fasse l'objet d'un échange plus nourri, car il s'agit là, pour leur part, d'un aspect crucial du travail des personnels et d'une des préoccupations centrales des organisations syndicales.

Toutes les organisations syndicales appellent également de leurs vœux que l'administration aborde ce sujet d'une façon plus générale avec des thèmes fondamentaux.

La présidente du CT propose de mettre à l'ordre du jour d'un prochain CT les points suivants :

- La politique des labellisations (« Maisons des illustres », expositions d'intérêt national, etc.) ;
- La restitution des enquêtes de satisfaction ;
- Les questions de tarification.

4) Point formation continue à la DGP : bilan de l'année 2016, offre de formation 2017 (*pour information*)

En préambule, **l'administration** précise que le bilan de l'année 2016 doit être apprécié à l'aune de deux circonstances particulières :

- Le remplacement en août 2016 de la responsable de formation qui a fait valoir ses droits à la retraite ;
- La coexistence de deux bases de gestion des stages (la base Formation du Ministère de la Culture et la base interne au département pour les agents hors Ministère de la Culture), qui doivent à présent être croisées afin d'obtenir un bilan statistique complet sur l'année 2016.

Il est précisé qu'en 2016, les formations post-recrutement, notamment pour les agents d'accueil et de surveillance, ont été accompagnées de formations métiers-musées.

Une vingtaine de sessions de formations ont été proposées aux personnels de l'administration centrale et des SCN, sur des thèmes couvrant tous les aspects de la collecte, de la conservation, de la communication ou encore de la valorisation.

Il est à souligner qu'en 2016, avec l'appui du SMF, de nouvelles formations ont été organisées à destination des agents des DRAC.

Deux autres secteurs ont fait partie des priorités en 2016 : la sécurité-sûreté (avec un stage sur le vol, la sûreté et la malveillance dans les musées) et l'accueil des publics et la médiation numérique.

Des offres de formations continuent à être proposées *in situ* dans les établissements.

Au total, 63 formations autour des thématiques du public ont impliqué environ 350 stagiaires.

L'administration souligne, qu'en ce qui concerne la programmation des formations en 2017, celle-ci fait partie, à la demande du Secrétariat général, d'un plan pluriannuel 2017-2019.

La présidente du CT rappelle que le plan de formation a été présenté à la fois au CT ministériel sur tout ce qui concerne les orientations stratégiques, et en CT AC pour avis.

La CGT-Culture et Sud Culture Solidaires font part de dysfonctionnements (notamment sur la méconnaissance des formateurs aux spécificités des métiers du MCC) en particulier sur les formations dédiées aux concours de CHED et de TSC.

La présidente du CT propose de faire remonter au SG les plaintes des agents sur le manque de modules métiers-musées lors des formations à la préparation des concours.

5) Point emplois dans les musées (*pour information*)

L'administration souligne que les effectifs du Musée de Port-Royal des Champs ainsi que les vacances ont été intégrés dans le point emplois, suite aux requêtes exprimées par les organisations syndicales lors du dernier CT spécial Musées.

Sur le tableau transmis aux membres du CT, sont présentés les effectifs réels en ETP au 31 décembre des années 2012 à 2016. Il est compris également non pas des emplois réels à date, mais le schéma d'emploi prévu pour 2017.

Il convient toutefois de préciser que le périmètre d'emploi et de transfert ne correspond pas à une diminution ou une augmentation des effectifs. Il s'agit aussi des transferts du titre 3 vers le titre 2, puisque des titularisations sont intervenues dans le cadre du dispositif Sauvadet, dans les établissements publics et les SCN. Les agents concernés par ce dispositif sont restés dans leurs établissements.

L'administration déclare que les évolutions réelles en termes d'emploi, sont de 134 postes sur la période 2012-2017.

Le 31 décembre 2012, l'effectif global représentait 1 947 agents, à cela doit s'ajouter les transferts de 56 agents et le renfort de 134 agents, le schéma d'emploi est actuellement de 2 137 agents.

Enfin, **l'administration** présente les emplois en termes d'ETP au 31 décembre des années

considérées, par filière. Les filières administrative, technique, surveillance, scientifique et contractuelle sont particulièrement stables dans la durée, preuve que la structure d'emploi est solide, alors même que l'assiette de nombre d'emplois a augmenté de manière significative au titre des transferts et renforts réels.

La CGT-Culture estime que la réalité sur le terrain diffère considérablement de cette présentation. En effet, dans la plupart des SCN et établissements publics, le manque d'effectifs est patent.

L'administration explique que le document présente les effectifs réels de 2012 à 2017. En se limitant à ces effectifs, il convient de noter des augmentations importantes sur la période. Non seulement les postes n'ont pas été supprimés, mais d'autres ont été créés.

À la demande des organisations syndicales, **l'administration** propose d'établir un tableau des effectifs plus complet, où serait mentionnée la répartition par année des catégories A, B et C par filières et par établissements.

Questions diverses :

Le SNAC-FSU rappelle que l'administration s'était engagée d'inscrire à l'ordre du jour un point de situation sur le Musée d'archéologie nationale.

La présidente du CT répond que ce point sera examiné lors du CT spécial Musées du 31 mai prochain.

La CGT-Culture demande à l'administration que les projets de règlement intérieur des établissements soient transmis en amont des séances.

La CGT-Culture souhaite également alerter l'administration sur la situation des personnels du Musée de Cluny.

La présidente du CT en prend acte et propose également d'inscrire un point sur le Musée de Cluny à l'ordre du jour du CT spécial Musées du 31 mai 2017.

La présidente du CT, l'ordre du jour étant épuisé, clôt la séance.